



L'Essentiel : 28 et 29 janvier 2016

Comité d'Établissement - réunion ordinaire

Compte-rendu des points importants

■ Point 2 : Informations économiques

Sopra-Steria va bien avec un chiffre d'affaire et un résultat d'exploitation à peu près en ligne avec le prévisionnel, avec un petit mieux pour la France comparé avec les filiales étrangère (UK, Espagne, ...).

Cela a été obtenu grâce au sacrifice de nombreux salariés (taux de turn-over doublé, licenciement en forte hausse, ...) (*Retrouvez très bientôt tous les chiffres des départs 2015 sur l'Essentiel !*)

À quand un partage moins inéquitable des profits ?!!!

■ Point 6 : Projet d'évolution des procédures de remboursement des frais de déplacement

Nous vous avons informé sur les changements :

- Assurance auto-mission pour tous, sur tous vos trajets professionnels (excepté domicile-agence de rattachement)
- Revalorisation hôtel + petit dej' remboursés sur justificatifs : Paris : 130€ au lieu de 120€ ; Grandes villes : 100€ au lieu de 85€ ; Province : 80€ au lieu de 77€

Nous sommes très loin du compte, vos élus Cfdt ont donc proposé un avis négatif, adopté à l'unanimité : « Les élus émettent un **avis négatif** sur la procédure unilatérale des normes, règles et dispositions permanentes régissant les **frais de déplacement** et de séjours professionnels de plus de 12000 salariés aux motifs suivants :

- Qu'elle ne respecte pas l'article 50 de la convention collective SYNTEC : **les déplacements professionnels ne doivent pas générer de surcoûts pour les salariés**, en particulier elle instaure une notion de zone urbaine qui ne respecte pas ces dispositions conventionnelles ;
- Qu'elle instaure un covoiturage sans que les CHSCT soient informés et consultés ; cette modalité ne figure par ailleurs dans aucun Document Unique au sein de Sopra Steria ;
- Qu'elle impose un covoiturage obligatoire ;
- Qu'elle ne prend pas en compte les **frais de garde d'enfants** dans le cas des déplacements de salariés ;
- Qu'elle va s'appliquer dès le 1^{er} février 2016 aux salariés ex-STERIA alors que les usages des salariés ex-STERIA n'ont jamais été dénoncés et encore moins renégociés (thème que la direction n'a toujours pas abordé dans le cadre de la négociation Adaptation / Substitution en cours) ;
- Qu'elle ne réintègre pas les économies réalisées par la direction sur les Pass Navigo avec tarif unique depuis septembre 2015 ;
- Qu'elle diminue les indemnités kilométriques (IK) mais de manière moins accentuée pour les grosses voitures des chefs !
- Qu'elle maintient des forfaits de remboursement très en dessous des plafonds URSSAF alors que ceux-ci n'ont pas été revalorisés depuis de très nombreuses années ;

Cette procédure est juste « proprement taillée » pour que la direction puisse faire des économies sur le dos des salariés et au mépris le plus total des conditions de travail et des fortes contraintes imposées aux salariés. »

L'Essentiel : 28 et 29 janvier 2016

Comité d'Établissement - réunion ordinaire

Compte-rendu des points importants

■ Point 3 : Organisation 2016

La direction présente l'Organisation et la Gouvernance Opérationnelle du Groupe et du Pôle France pour 2016.

Aucune femme au COMEX, ni au Comex élargi, Aucune femme directrice de marché/région, et une seule femme directrice de division (conseil). Malgré ses belles paroles, la direction n'a absolument fait aucun cas des déclarations et alertes des élus du CE sur l'égalité Femme-Homme !

Rien sur les divisions et les agences ou pôles, rien sur ce qui touche au plus près les salariés ! Les choses sont mises en place pourtant depuis le 1^{er} janvier 2016, et le CE n'a toujours pas l'information à fin janvier. La loi oblige pourtant la direction à présenter et consulter le CE sur les changements d'organisation AVANT leur mise en place. Encore une fois la loi n'est rien chez Sopra Steria.

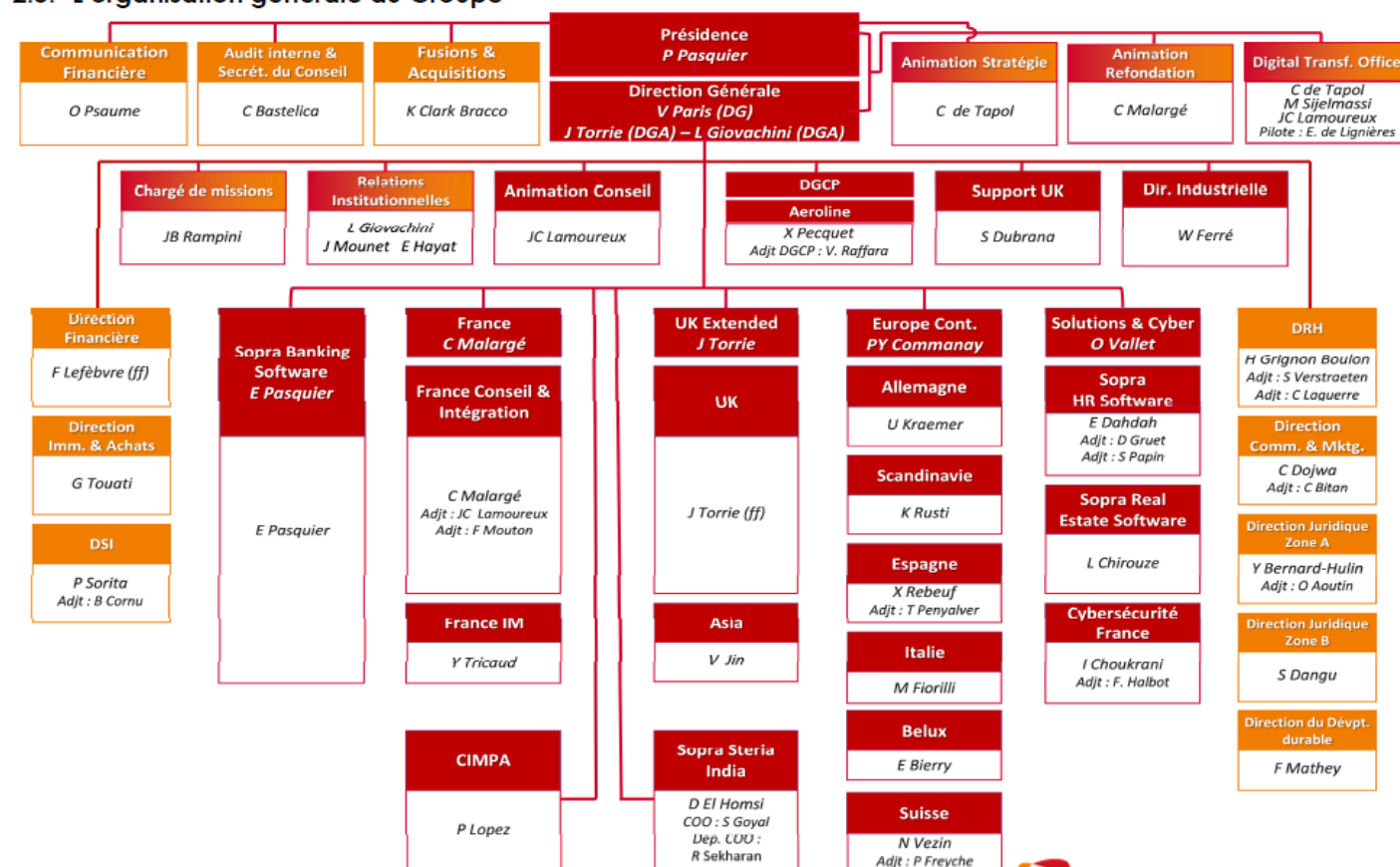
Vos élus Cfdt proposent de voter une motion, adoptée à l'unanimité des 15 élus titulaires :

« Les élus du CE constatent une fois de plus que l'entreprise ne respecte pas les obligations légales et fait entrave au bon fonctionnement du CE.

En effet, une nouvelle organisation a été mise en place, sans information préalable du CE, et sans consultation, contrairement à ce que prévoit la loi. »

Ci-dessous les organigrammes :

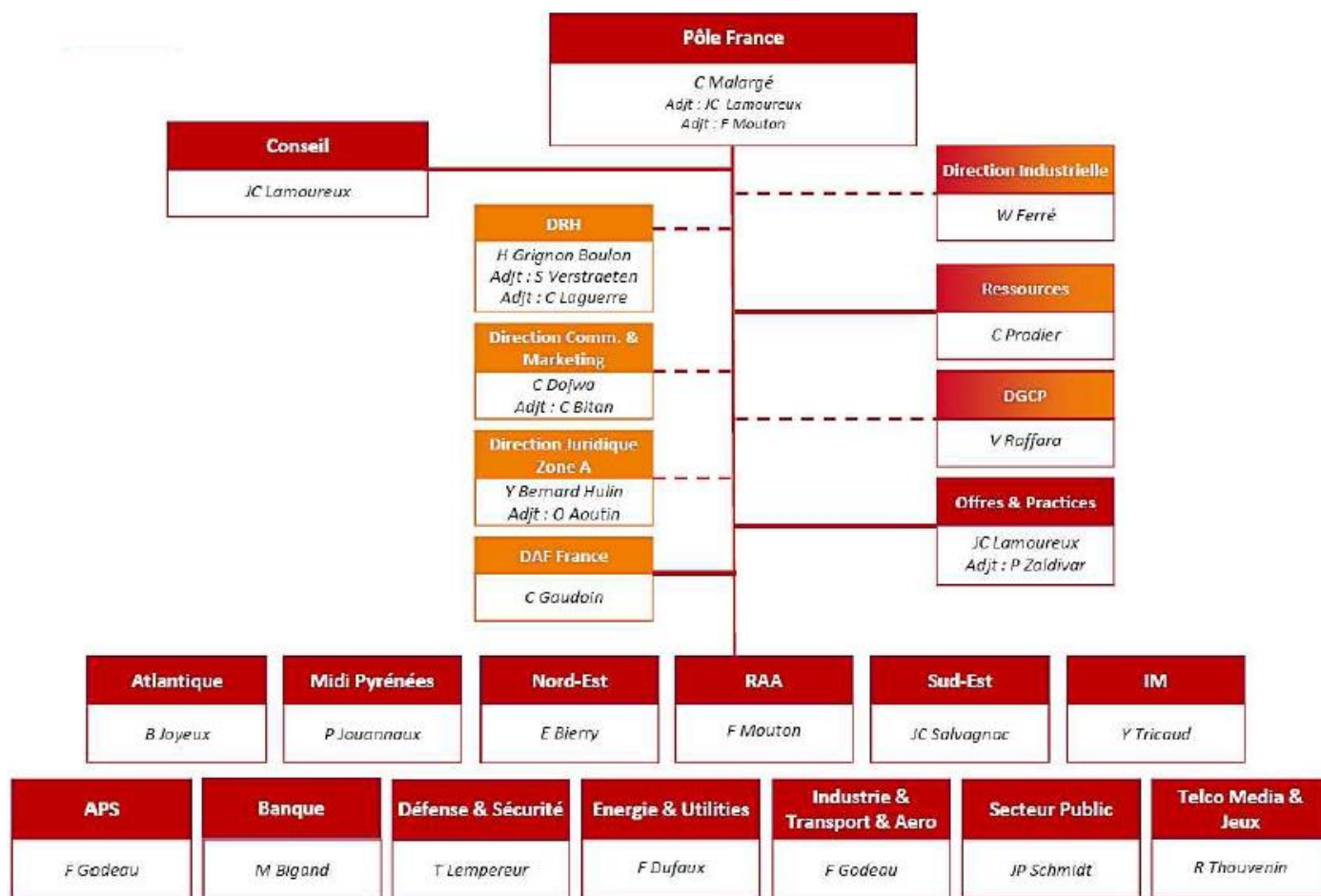
2.5. L'organisation générale du Groupe



L'Essentiel : 28 et 29 janvier 2016

Comité d'Établissement - réunion ordinaire

Compte-rendu des points importants



■ Point 8 : Mouvement : Déménagement de 20 salariés ex-sopra sur Meudon

Nous apprenons que 20 salariés ex-sopra ont été déménagés in extrémis des locaux de Mattéi (Gare de Lyon) pour aller rejoindre Meudon. La direction s'était engagée il y a moins d'un an à ne pas déplacer de salariés ex-Sopra à Meudon, du fait de l'éloignement de ce site, très peu desservi par les transports.

Le CHSCT aurait dû être consulté, il n'a même pas été informé, les Délégués du Personnel non plus. Le CE quant à lui a eu une ligne d'information perdue dans un tableau fin décembre, sans avoir eu le temps de voir ce point avant le déménagement.

**Nous rappelons son engagement à la direction et lui demandons une réponse au plus tôt pour ces salariés !
Encore une technique pour dégoûter des salariés expérimentés et les pousser à la démission ?!**



L'Essentiel : 28 et 29 janvier 2016

Comité d'Établissement - réunion ordinaire

Compte-rendu des points importants

■ Point 9 : Périmètre des futurs Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux périmètres des futurs CHSCT définis en accord entre le CE et la direction. Les nombres de représentants seront peut-être revus à la hausse dès que nous aurons les effectifs à jour.

Sites	CHSCT	Nombres de représentants
Aix	Aix/Montpellier/Toulon	6
Montpellier		
Toulon		
Nice/Sophia	Sophia	4
Annecy 1 & 2 & 4	Annecy	4
Bordeaux Galilée + Cadera	Bordeaux/Pau	6
Bordeaux Pythagore		
Pau (Lilas)		
Pau (Helioparc)		
Niort	Niort	3
Clermont Ferrand	Clermont-Ferrand	3
Grenoble	Grenoble	4
Lyon Limonest	Lyon	6
Lille La Madeleine + Marcq en Baroeul	Lille	6
Lille Tourcoing		
Metz	Nord-Est	4
Nancy		
Strasbourg		
Nantes Armor	Nantes	6
Le Mans Persée	Orléans	4
Orléans		
Tours		
Orléans Steria		
Rennes Steria	Rennes Nord	8
Rennes St Grégoire		



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

**JE SUIS
CHARLIE**

ENSEMBLE,
POUR LES LIBERTÉS
ET LA DÉMOCRATIE.

L'Essentiel : 28 et 29 janvier 2016

Comité d'Établissement - réunion ordinaire

Compte-rendu des points importants

Rennes Chartres de Bretagne	Rennes Sud	3
Rodez	Rodez	3
Rouen	Rouen	3
Colomiers 1 & 2	Toulouse 1	6
Le Perget		
Colomiers (Les Ramassiers)	Toulouse 2	4
Albi		
Colomiers Eolis 1 & 2	Toulouse 3	4
Manhattan	Paris Ouest	11
Montreuil	Montreuil	En attente des effectifs
Presbourg	Paris Est	4
Puteaux		
Triangle (ex-Mattéi)		
Meudon	Paris 2	6
Vélizy		

Vous êtes à l'écoute de vos collègues, vous souhaitez vous engager pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise, contactez-nous !

CANDIDAT(E) CFDT



RÉVOLTE ENGAGÉ MOTIVÉ HÉSITANT

ÉCHANGER,
S'ÉCOUTER,
SE RESPECTER
POUR AGIR !



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

POURQUOI PAS MOI ?



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



L'Essentiel : 28 et 29 janvier 2016

Comité d'Établissement - réunion ordinaire

Compte-rendu des points importants

■ Point 16 : Augmentations de janvier 2016

La direction refuse de donner les informations sur les augmentations de janvier 2016 au prétexte qu'elle ne les a pas.
Bizarre, le jour du versement de la paie de janvier qui intègre justement les augmentations de début d'année ...
Un mensonge de plus !

■ Point 7 : Travail du Dimanche : Depuis plus d'un an, les salariés se font avoir !

Le mois dernier, vos élus CFDT avaient pointé un projet de travail du dimanche sur lequel les salariés n'étaient pas les bons (certains ayant même quitté le projet depuis longtemps) et les récupérations non plus (suite aux échanges des élus avec les salariés). Le projet est donc remis ce mois-ci, et les élus voient apparaître de mystérieuses « **TEA** » (tranche exceptionnelle d'activité), qui régissent le travail du dimanche pour les ex-steria. La direction feint de ne pas savoir comment cela fonctionne, mais vos élus CFDT expliquent qu'il s'agit globalement de :

**pour 1 dimanche travaillé,
le salarié récupère 3 jours,
sous forme d'1 jour de repos la semaine qui suit, et de 2 RTTs crédités !**

Ceci est dû aux accords steria, qui continuent de perdurer sans dénonciation proprement faite. Les salariés ex-steria travaillant le dimanche peuvent donc récupérer 3 jours au lieu des 2 jours royalement accordés par Sopra. Mais cela fait plus d'un an que la direction, dans ces annonces de travail du dimanche, nous affirmait qu'ils avaient les mêmes compensations que les ex-sopra ! Soit les annonces de la direction étaient donc fausses, soit, et c'est plus probable, **les salariés ex-steria se sont fait avoir depuis un an !** La ténacité finit par payer, et la preuve est faite qu'il faut toujours vérifier plusieurs fois les informations de la direction.

Nous demandons à la direction d'appliquer ses règles plus favorables à tous les salariés !

Nous allons contacter les salariés concernés, mais n'hésitez pas à nous écrire pour récupérer votre dû !

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CE » il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (la liste des DS et des élus CE et DP est disponible sur intranet Sopra Steria).

Vos élus CFDT au CE :

Titulaires		
Bernard	MOLLIER	Albi / Toulouse
Caroline	RICHARD	Manhattan / Montreuil
William	BEAUMOND	Aix-en-Provence
Patrick	PIOT	Manhattan / Montreuil
Nathalie	LACASSAGNE	Albi / Toulouse

Suppléants		
Pierre	GIRAUDAU	Rennes
Donatella	CORAGGIO	Manhattan
Représentant Syndical :		
Olivier	MARTINOT	Mattéi
Alain	MOIREZ	Toulouse

Consultez notre site

<http://cfdsopraSteria.blogspot.fr/>

Contact : dscfdtsopra@yahoo.com / 01 40 67 86 99

Axway : pallombert@axway.com / 01 47 17 21 62

SBS : cfdsoprabanking@gmail.com

I2S : contact@cfdtsteria.fr / 06 15 32 47 30

HR : nathalie.sicard@soprahr.com / 04 91 28 59 18